



CONSEIL GENERAL DES HAUTES PYRENEES

REALISATION DU PLAN DE GESTION DU SITE PYRENEES MONT PERDU CLASSE AU PATRIMOINE MONDIAL

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

(Marché passé en application de l'article 28-I du code des marchés publics)

Date et heure limites de remise des offres : le 23 décembre 2013 à 16h

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Pouvoir Adjudicateur :

CONSEIL GENERAL DES HAUTES PYRENEES
6, rue Gaston Manent – BP 1324 – 65013 TARBES CEDEX
Représenté par son Président en exercice, Monsieur Michel PELIEU

Objet de la consultation :

La consultation a pour objet l'élaboration du plan de gestion du site Pyrénées Mont Perdu classé au patrimoine mondial.

Type de procédure :

Procédure adaptée en vertu de l'article 28-I du code des marchés publics.

Il n'est pas prévu un découpage en lots.

Lieu d'exécution :

Hautes-Pyrénées et Aragon (Espagne)

Durée du marché :

Le marché est passé pour une durée ferme de 12 mois à compter de la notification du marché.

Variantes:

Aucune variante n'est autorisée

Conditions de participation des candidats :

L'offre sera présentée par une seule entreprise ou par un groupement. Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Dossier de consultation

Le dossier de consultation du présent marché contient les pièces suivantes :

- Le présent règlement de la consultation (R.C.),
- L'acte d'engagement (A.E.),
- Le cahier des charges,
- Un modèle d'attestation sur l'honneur

Le dossier de consultation sera téléchargeable sur le site du Conseil Général à l'adresse suivante :
<http://www.cg65.fr/front.aspx?sectionId=127>

Et disponible sur demande en format papier à l'adresse postale suivante :

Kristen JACOB
Chargée de mission Europe
Conseil Général des Hautes-Pyrénées
6, rue Gaston Manent
BP 1324
65013 TARBES CEDEX
Kristen.jacob@cg65.fr
05 62 56 78 69

Présentation des candidatures et des offres

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française ou accompagnées d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté. Elles seront exprimées en EURO.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, **datées et signées par lui** :

Pièces «candidature»

Une lettre de candidature datée et signée en original par le candidat. En cas de groupement, elle précisera le mandataire, la nature du groupement et la composition du groupement.

En cas de groupement d'entreprises, tous les co-traitants doivent fournir l'ensemble des pièces administratives suivantes :

- Tout document habilitant la personne signataire des offres à engager le groupement,
- La déclaration sur l'honneur du candidat (modèle joint)
- La présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique
- Une indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché
- Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur

économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

NOTA :

Les entreprises nouvellement créées sont autorisées à soumissionner. Dans le cas où ces dernières sont dans l'incapacité de fournir les pièces relevant de l'article 45 du Code des Marchés Publics, elles ont la possibilité de justifier de leurs capacités financières et professionnelles par d'autres moyens jugés suffisants et probants par le pouvoir adjudicateur et notamment par la présentation de titres ou de l'expérience professionnelle du ou de leurs responsables.

Critères de sélection des candidatures :

- garanties et capacités techniques
- capacités professionnelles

Pièces «offre» :

Un projet de marché comprenant :

L'acte d'engagement (A.E.) à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du marché (un par lot)

Le cahier des charges: cahier ci-joint à accepter sans aucune modification, daté et signé

Un mémoire technique ou une note fournie décrivant une présentation de la solution proposée ainsi que le planning que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution des prestations.

Un devis chiffré par le candidat et contenant les prestations mentionnées dans le cahier des charges

Critères de jugement des offres

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés suivants :

- qualité et pertinence de la solution proposée, appréciée notamment au regard du mémoire technique (40 %)
- valeur technique : moyens humains, moyens matériels, méthodologie (30 %)
- montant des honoraires (30 %)

La présente consultation fera l'objet d'une négociation écrite (par fax, mail ou courrier) avec tous les candidats ayant remis une offre dans les délais impartis.

Durée de validité des offres

120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

Offre pour :

REALISATION DU PLAN DE GESTION DU SITE PYRENEES MONT PERDU PATRIMOINE MONDIAL

NE PAS OUVRIR

Ce pli devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante :

CONSEIL GENERAL DES HAUTES PYRENEES

Direction de la cohésion territoriale et de la coopération internationale

6, rue Gaston Manent – BP 1324 – 65013 TARBES CEDEX

Le pli précité devra contenir les pièces candidatures et pièces offres.

Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une semaine maximum avant la date limite de réception des offres, une demande écrite à :

CONSEIL GENERAL DES HAUTES PYRENEES

Direction de la cohésion territoriale et de la coopération internationale

6, rue Gaston Manent – BP 1324 – 65013 TARBES CEDEX

Pour de plus amples renseignements d'ordre administratif ou technique, contacter :

Kristen JACOB

Chargée de mission Europe

Conseil Général des Hautes-Pyrénées

6, rue Gaston Manent

BP 1324

65013 TARBES CEDEX

Tel : 05 62.56.78.69

Kristen.jacob@cg65.fr

Date limite de réception des offres :

Les candidats désirant répondre à la consultation devront fournir leur offre, incluant les réponses telles que demandées dans le cahier des charges, **avant le 23 décembre jusqu'à 16 heures.**